

VALLEE DE LA VEZERE

Commune de  
**SERGEAC**

REVISION DU

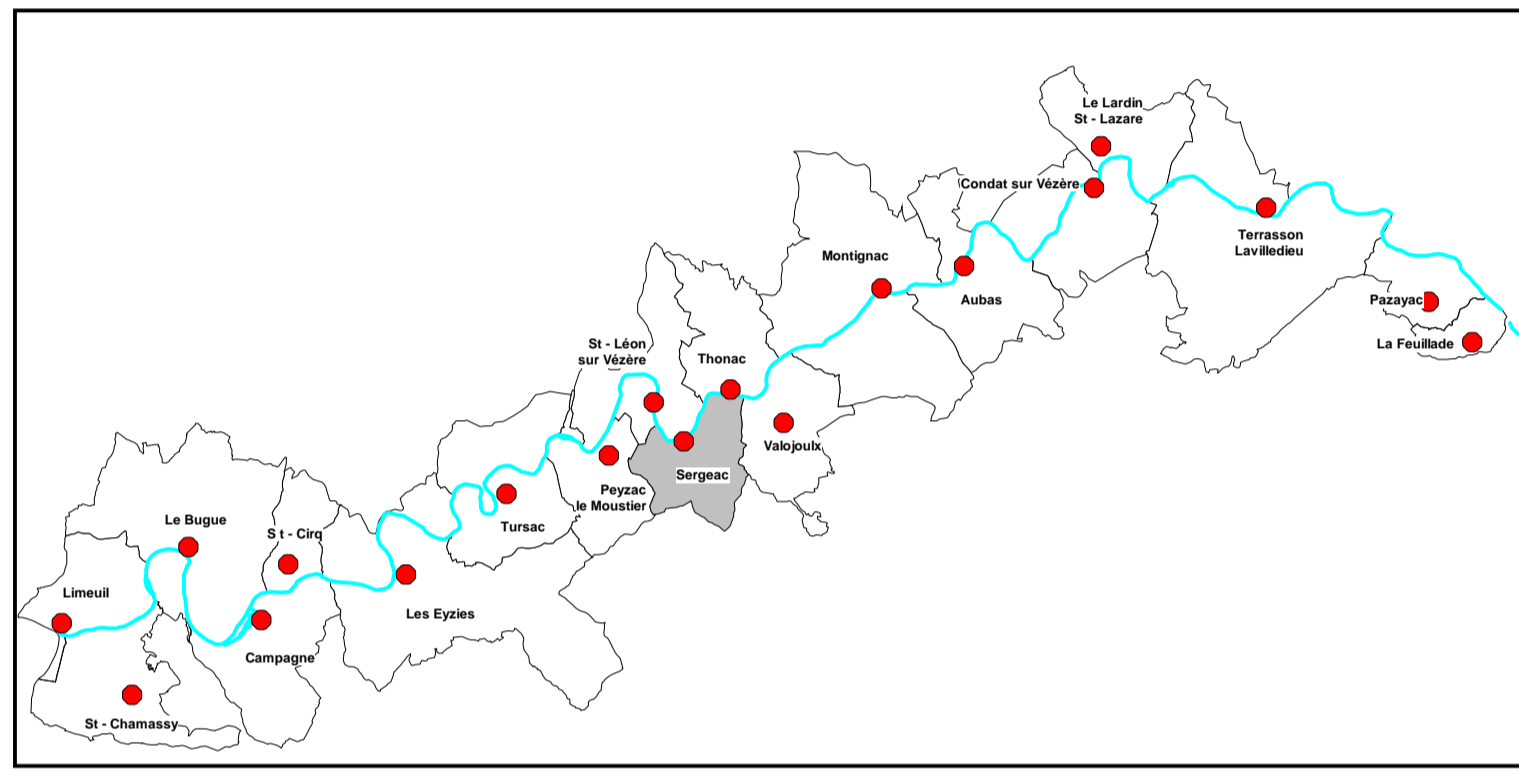
# PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION

## PLAN DE ZONAGE

Echelle 1 : 5 000



Approuvé par arrêté préfectoral le : 20 décembre 2000



**ZONE ROUGE** : secteurs exposés à un risque fort.  
par principe inconstructible pour les constructions neuves.

**ZONE BLEUE** : secteurs où l'intensité du risque est moyenne.  
constructible sous certaines conditions.

**ZONE BLANCHE** : non représentée, car très faible probabilité des risques.  
aucune mesure de prévention.

**P 00** N° profil  
00,00 Cote centennale  
00,00 Cote décennale

